



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h 30 au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure **2024-008** pour la propriété sise au 279, rue de la Gare.

OBJET :

Faire une demande de dérogation mineure afin de régulariser une non-conformité sur deux (2) distances en marge latérale gauche et permettre d'agrandir le bâtiment selon les marges existantes dérogoires.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 EN CAUSE :

Les deux marges sont 4,23 mètres selon le plan d'implantation portant le numéro de dossier : OP258-2 MINUTE : 1236 alors que la réglementation en vigueur (grille de spécification) permet l'implantation à 4,5 mètres en marge latérale.

CONDITIONS D'EXERCICES :

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :

Lors de la demande de permis initial, un certificat d'implantation a été produit par un arpenteur géomètre.

Le propriétaire n'est pas en mesure d'expliquer ce qui s'est passé, et d'où provient cette erreur.

Le propriétaire n'a pas le choix de suivre les mesures existantes pour l'agrandissement de son bâtiment.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable le 17 avril 2024.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce dix-huitième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre.
La demande détaillée est disponible sur le site Web de la Municipalité (stanaclet.qc.ca) dans la section MUNICIPALITÉ/AVIS PUBLICS.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 19 avril 2024.



Nadia Lavoie, directrice générale

ANNEXE 1

PHOTO #1 : Plan d'implantation du bâtiment existant et du bâtiment projeté # 279 de la gare :

